

24 mai 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Équilibré Lincluden (le “Fonds”), parts de série F. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette série de parts du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Lincluden Investment Management Limited au 1-800-532-7071 ou à l’adresse mutualfunds@lincluden.net, ou visitez www.lincluden.com.

Avant d’investir dans un fonds, vous devriez évaluer s’il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risqué.

BREF APERÇU

Date de création de la série : 29 septembre 2000	Gestionnaire du fonds : Lincluden Investment Management Limited
Valeur totale au 31 mars 2018 : 87,0 millions de dollars	Gestionnaire du portefeuille : Lincluden Investment Management Limited
Ratio des frais de gestion : 0,32%	Placement minimal : 5 000 \$ (initial)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L’objectif de placement du Fonds vise à générer une plus-value en capital (croissance) et un revenu, tout en maintenant un niveau de risque relativement faible. Pour y arriver, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié composé d’actions, d’obligations de gouvernement et de sociétés, et d’instruments à court terme tels que des bons du Trésor du gouvernement du Canada. On s’attend à que la participation dans ces catégories d’actifs varie avec le temps, traduisant ainsi l’analyse du gestionnaire de portefeuille quant à la valeur relative des catégories d’actifs. Le Fonds peut utiliser des contrats de change à terme pour couvrir les positions qui ne sont pas en dollars canadiens.

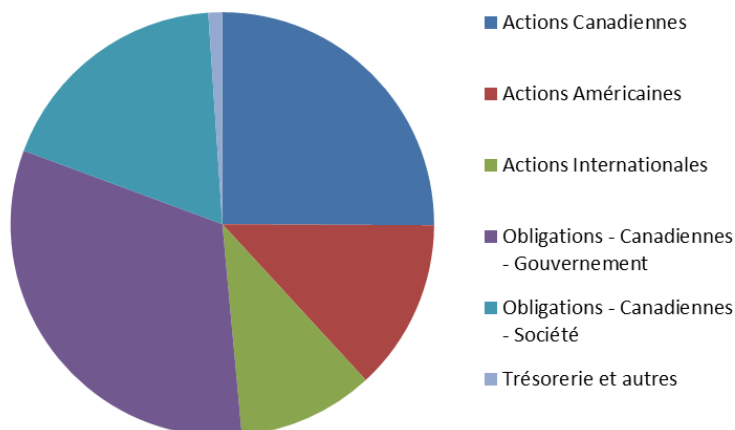
Répartition des placements – (31 mars 2018)

Actions		59,4 %
Canadiennes	30,7 %	
États-Unis	16,0 %	
International	12,7 %	
Titres à revenu fixe		39,3 %
Canadiennes	39,3 %	
Gouvernement	22,4 %	
Sociétés	16,9 %	
Trésorerie et autres		1,3 %

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mars 2018)

1	Province d’Ontario, 3,15 % 02/06/22	5,2 %
2	Gouvernement du Canada, 0,75 % 01/03/21	4,6 %
3	Gouvernement du Canada, 2,25 % 01/06/25	3,7 %
4	Banque Toronto-Dominion	2,4 %
5	Banque Royale du Canada	2,3 %
6	Banque de Nouvelle-Écosse,	2,2 %
7	Husky Energy Inc.	1,9 %
8	Cenovus Energy Inc.	1,8 %
9	Province de Québec, 4,25 % 01/12/21	1,7 %
10	Province de Québec, 4,25 % 01/12/21	1,7 %
Pourcentage total des dix principaux placements		27,0 %
Nombre total de placements		201



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Lincluden Investment Management Limited estime que la volatilité de ce fonds est Faible à moyen.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement de la série depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuel

Ces renseignements ne sont pas disponibles car il n'y a pas eu de parts de série F achetées et tenues pour une année complète depuis le début.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A sur trois mois au cours des dix dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur	-1,5 %	31 mars 2018	vos placement chuterait à 985 \$.
Pire	-1,9 %	28 février 2018	vos placement chuterait à 981 \$.

Rendement moyen

Pour la période allant de 19 décembre 2017 au 31 mars 2018, les parts de série F du Fonds ont généré un rendement de -2,0 %. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de série A du Fonds à la création, votre placement vaudrait 980 \$ au 31 mars 2018.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds convient aux épargnants qui souhaitent avoir une répartition des placements dans des actions et des titres à revenu fixe au sein d'un seul fonds; qui recherchent un équilibre entre la réalisation d'une plus-value potentielle en capital et un revenu actuel; et qui comprennent qu'ils peuvent obtenir des rendements négatifs sur une période de 12 mois, mais leur objectif est de réaliser un rendement supérieur au taux d'inflation sur des périodes de cinq ans.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du Fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le Fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le Fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un fonds enregistré de revenu de retraite, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent

inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne payez aucuns frais d'acquisition sur les parts de série F du Fonds. Les parts de série F du Fonds s'adressent exclusivement aux investisseurs qui participent à un programme de services tarifés auprès d'un représentant.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2017, les frais de la série F du Fonds s'élevaient à 0,32 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,20 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation des parts de série O du Fonds. Lincluden Investment Management Limited a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,32 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit du coût des opérations du Fonds.	0,04 %
Frais du Fonds	0,36 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez dans les 90 jours de leur achat. Ces frais sont versés au fonds.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds commun de placement dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette série de parts du Fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec Lincluden Investment Management Limited ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Lincluden Investment Management Limited
201 City Centre Drive
Suite 201
Mississauga, Ontario
L5B 2T4

1-844-373-4240
mutualfund@lincluden.net
www.lincluden.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.